

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13898**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Biologie-écologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Perpignan Via Domitia, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Perpignan, Recteur de l'académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

118 Sciences de la vie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Choix, adaptation, et mise en œuvre des techniques de biologie en fonction d'un objectif d'étude
- Développement, adaptation et mise en œuvre des techniques et des méthodes pour des expérimentations conduites sur les plantes ou les animaux
- Réalisation de la recherche documentaire pour résoudre un problème lié aux techniques de la biologie
- Synthèse de résultats, rédaction de rapports d'expérience ou d'étude

Ce programme a pour objectif général de former des étudiants capables d'appréhender la biologie dans toutes ses dimensions, des molécules aux populations. D'autre part, ils sont formés à la démarche scientifique, faite d'acquisition et d'analyse de données, d'hypothèses et de leur mise à l'épreuve expérimentale. En fin de cycle, les étudiants titulaires de la Licence BioEco auront acquis:

- des connaissances solides et intégrées de biologie des populations, biologie des organismes, biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique dans les règnes animal et végétal.
- la capacité de mettre en œuvre les méthodologies et techniques adaptées à la résolution d'une question biologique sur le terrain comme au laboratoire
- la capacité plus générale de rassembler des informations et mobiliser des connaissances dans le but de les transmettre ou de résoudre un problème.
- la capacité d'utiliser les outils de traitement de données (statistiques, modélisation) et d'analyser les résultats obtenus
- la capacité de s'exprimer en Anglais (CLES niveau 2) et la maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication (C2i@ niveau 1)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Collectivités locales, bureaux d'études, observatoires, conservatoires, laboratoires publics ou privés et industries.

- Ingénieur d'étude en techniques biologiques
- Ingénieur d'étude en techniques d'expérimentation végétale
- Ingénieur d'étude en techniques d'expérimentation animale

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

Réglementation d'activités :

Non

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après évaluation concernant les unités suivantes (nombre d'heures approximatif):

Mathématique, Physique, Chimie (90 h)

Géologie (260 h)

Biochimie, Biologie Cellulaire et Moléculaire, Génétique (300 h)

Écologie, Dynamique des populations et des écosystèmes (400 h)

Microbiologie (90 h)

Physiologie animales (120 h)

Physiologie végétale (120 h)

Systématique et évolution du vivant (150 h)

Traitements statistiques des données (60 h)

Modélisation (180 h)

Langue vivante (108 h)

Stage professionnel (40 h)

Nombre total d'UE de la formation : 30 (1880 à 1937 heures d'enseignement, selon choix d'options)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Jury spécifique : 60% d'E/C et 40% de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence :	Non
Non	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif à la licence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Renouvellement par arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-perp.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Perpignan Via Domitia
52 Avenue Paul Alduy
66860 Perpignan Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Idem

Historique de la certification :